



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE DES VOSGES**  
-----  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
-----

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE  
PROJET D'IMPLANTATION  
D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE  
NEUFCHATEAU**

Par arrêté n° 66/2024/ENV du 02 août 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **mardi 10 septembre 2024 à 09h00 au samedi 12 octobre 2024 à 12h00**, soit 32 jours consécutifs, sur la demande présentée par la SAS Centrale photovoltaïque de NEUFCHATEAU chez EDF Renouvelables France dont le siège social est situé 43 Boulevard des Bouvets – CS 90310 – 92741 NANTERRE Cedex, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Neufchâteau sur une surface de 9,4 ha au lieu-dit « Les Torrières ».

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, du **mardi 10 septembre 2024 à 09h00 au samedi 12 octobre 2024 à 12h00**, à la mairie de Neufchâteau (siège de l'enquête), aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sur le site internet de la préfecture des Vosges <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque> ou sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5538>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr). De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : [sp-neufchateau@vosges.gouv.fr](mailto:sp-neufchateau@vosges.gouv.fr)

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Mme Farida JACQUELIN cheffe de projet, aux coordonnées suivantes : EDF RENOUEVELABLES FRANCE – 8, rue Gustave Adolphe HIRN – 67000 STRASBOURG (06-28-61-48-62) – farida.jacquelin@edf-re.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Neufchâteau,
- sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5538>,
- par correspondance à la mairie précitée, à l'**attention du commissaire enquêteur** (28 rue saint Jean 88300 NEUFCHATEAU). Celui-ci les annexera alors au registre d'enquête,
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5538@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5538@registre-dematerialise.fr). Dans ce dernier cas, les observations transmises seront importées dans le registre dématérialisé et consultables par tous.

M. Jean-François TRASSART, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur (Mme Pascale CUNY NOEL assurera les fonctions de commissaire-enquêtrice suppléante) et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Neufchâteau, rue des Cordeliers (salle des Cordeliers) les :

- **mardi 10 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 25 septembre 2024 de 14h00 à 16h00 ;**
- **samedi 12 octobre 2024 de 10h00 à 12h00.**

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra en présence du commissaire enquêteur et des représentants du porteur de projet :

- **le mardi 10 septembre 2024 de 18h à 20h, à l'hôtel de ville de Neufchâteau (salon du jumelage).**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet), à la mairie de Neufchâteau et sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5538>

Au terme de l'enquête, la préfète des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.